



BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 25 et samedi 26 mai 2018



le tourisme à vélo

N° 144

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

PRÉSENTS

1. **Elus** : Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Béatrice BARRIÈRE, Jean-Philippe BATTU, Jean-Jacques PECH, Elisabeth PICAUT, Claude ROBILLARD, Jacques VAGNER, Sylvie FORZANI, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Yves BIGEL, Alain RAT, Christian PROPONET, Denis VITIEL, Jacky BROUSSEAU, Yves YAU, Marie-Françoise DESBROUSSES.
2. **Siège fédéral** : Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération, Isabelle GAUTHERON – Directrice technique nationale.

POUVOIRS

- » Carmen BURGOS à Yves BIGEL pour tout le Comité directeur.
- » Claude ROBILLARD à Yves YAU pour le samedi 26 après 10h00.
- » Marie-Françoise DESBROUSSES à Alain RAT pour le vendredi 25 jusqu'à 16h30.
- » Sylvie FORZANI à Elisabeth PICAUT pour le samedi 26 après 11h30.

SOMMAIRE

1. Observatoire du tourisme à vélo et identité visuelle
2. Pass découverte
3. Règlement général de la protection des données (RGPD)
4. Participation des étrangers et non licenciés dans les séjours clubs
5. Invitation de jeunes présidents de clubs (16) à l'AG 2018
6. Informations sur divers dossiers financiers
7. Politique tarifaire à l'égard des jeunes, des familles
8. Revue : vente numérique
9. Revue : vente au numéro
10. Création de la boutique en ligne
11. Cyclotourisme-mag : site Internet et pigiste
12. Concentration du souvenir
13. Projet de la Stèle Patrick Plaine (souscription)
14. Réunion de communication inter-zone-s
15. Nouvelle proposition d'aides sur actions en 2019
16. Modification des dates de l'exercice comptable
17. Brevets fédéraux : validation des nouveaux délais
18. Brevets fédéraux : modification du règlement
19. Commission Brevets fédéraux : ajout d'un membre
20. Tarif des licences 2019
21. Achat d'un défibrillateur pour le Centre cyclotouriste des 4 vents
22. Labels Territoires Vélo – Séminaire avec les collectivités : bilan financier

1 OBSERVATOIRE DU CYCLOTOURISME ET IDENTITÉ VISUELLE

Concernant la communication et l'usage de la marque FFVélo à la FFCT et dans nos structures, la règle suivante a été validée :

- L'identité visuelle « FFVélo » doit être accompagnée sur tous les supports quels qu'ils soient (papier, textile, plastique, etc.) par la mention « Fédération Française de Cyclotourisme ».
- On n'utilise pas la formule abrégée « FFCT » sauf pour nos échanges internes.
- La référence reste la charte graphique qui prévoit cette disposition telle qu'elle a été diffusée aux responsables de structures lors du séminaire du 20 avril dernier.

En cas de besoin, les structures ne doivent pas hésiter à interroger la commission Communication, le service communication du siège pour valider le positionnement de la nouvelle identité visuelle sur les supports.

VOTE	Oui : 18	Abstention : 1 (Yves YAU)
------	----------	---------------------------

2 PASS DÉCOUVERTE

L'idée d'un « pass découverte » a déjà été abordée ; il ne doit pas être concurrentiel de nos licences. Il pourrait être proposé aux non-licenciés lors d'inscription en ligne à un grand événement (Cyclomontagnardes, Vertes Tout-Terrain, concentrations nationales). Il ne pourrait être souscrit qu'une fois. La seconde fois ce serait une prise de licence.

Après débat, le Comité directeur décide de constituer un groupe de travail qui devra rendre ses conclusions pour le 5 octobre (ordre du jour du comité d'octobre). Elisabeth PICAUT animera ce groupe de travail, composé de Claude ROBILLARD, Denis VITIEL, Jean-Marie BROUSSE, Isabelle GAUTHERON et un ou des représentants du siège.

VOTE	Oui : 19
------	----------

3 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) résulte d'un règlement européen et entre en application le 25 mai 2018. Il s'impose à tous les États membres et en particulier à toutes leurs associations. Pour faire face à leurs obligations, celles-ci doivent établir une feuille de route recensant et hiérarchisant les actions à mener.

Une telle feuille de route, sur laquelle un point sera fait au comité d'octobre, est proposée : les actions ne nous concernant pas ou déjà opérationnelles et celles à faire cette année.

• Actions ne nous concernant pas ou déjà opérationnelles :

- » informer la CNIL dans les 72 heures dans les cas de perte, de divulgation ou d'accès non autorisé aux données personnelles (c'est un rappel) ;
- » garantir la sécurité des données personnelles traitées. Cela est déjà opérationnel car tous les accès nécessitent un identifiant et un mot de passe ;
- » respecter le principe de minimisation de la collecte des données qui oblige à ne collecter que des données pertinentes et strictement nécessaires à l'objectif poursuivi. C'est déjà notre cas, car les données collectées sont celles strictement nécessaires pour identifier ou communiquer avec le licencié dans le cadre du Code du sport.
- » la mise en place d'un registre des activités de traitement, d'une analyse d'impact et d'un enregistrement du consentement avant saisie ne sont pas obligatoires pour nous car :
 1. elle ne concerne que les entreprises d'au moins 250 personnes ;
 2. il n'y a pas de risque élevé pour le traitement par rapport aux droits et à la liberté individuelle des personnes ;
 3. nos données ne sont pas spéciales ni sensibles (données à caractère politique, philosophique, religieux, syndical, judiciaire, concernant la santé ou la vie sexuelle) ;
 4. le traitement est occasionnel (à la prise de licence).

» répondre dans un délai minimum de un mois aux personnes qui exercent à leur droit d'accéder ou de rectifier les données qui les concernent. Cela est déjà opérationnel ;

• **Actions à faire cette année :**

- » désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) chargé d'informer et de conseiller l'association sur les obligations. Cette désignation est obligatoire car nous sommes une association investie d'une mission de service public ; Il est proposé de désigner un délégué qui rendra opérationnel les points suivant avant fin 2018.
- » Indiquer la durée de conservation des données. Je propose de retenir 99 ans, sauf demande de suppression ;
- » accorder le droit à l'oubli c'est-à-dire à l'effacement des données sur demande ;
- » accorder le droit à la portabilité, c'est-à-dire transmettre à sa demande ses données personnelles dans un format structuré et lisible par une machine à lui-même ou à un autre responsable de traitement désigné.
- » recenser de façon synthétique la topologie des données personnelles et les finalités poursuivies.
- » s'astreindre à ce que les accès aux données soient restreints aux seules personnes légitimes et en détailler les différentes catégories ; La commission administrative et juridique va mettre en œuvre cette feuille de route en vue d'adopter le RGPD au Comité directeur d'octobre :

VOTE	Oui : 19
------	----------

Le Comité directeur désigne Jacques VAGNER comme Délégué à la Protection des Données :

VOTE	Oui : 19
------	----------

4 PARTICIPATION DES ÉTRANGERS ET DES NON LICENCIÉS DANS LES SÉJOURS CLUBS

Nos clubs organisent régulièrement des manifestations sportives de quelques jours. À partir du moment où ces organisations comportent au moins deux prestations (hébergement et restauration) sur une durée supérieure à 24 heures, elle pourrait tomber sous la réglementation du Code du tourisme qui s'applique en plus du Code du sport. Le Code du tourisme impose que les séjours ne soient ouverts qu'aux seuls adhérents du club. Dans le cadre de clubs mono-affiliation cela revient à se limiter aux seuls licenciés FFCT.

Certains clubs importants organisent depuis de nombreuses années des manifestations sportives qu'ils ouvrent à des non licenciés FFCT et à des étrangers. Leur organisation s'appuie sur une compétence acquise au fil du temps. Or ces clubs ont recours au point de vue assurance à des pratiques dont il faut leur signaler les risques. Le Code du tourisme prévoit explicitement cette exception pour les manifestations sportives qui n'entrent pas dans le champ concurrentiel des activités professionnelles du tourisme. Mais le Code met également en garde sur les notions d'assurance qui ne seraient pas adaptées et qui entraîneraient alors la requalification de ces manifestations sportives en séjours lors d'un sinistre ou d'un conflit en justice.

Sans vouloir remettre en cause ces organisations en tant que manifestations sportives, il est nécessaire de rappeler aux dirigeants les obligations existantes et de leur proposer des solutions qui leur permettent de les sécuriser principalement du point de vue assurance de l'organisateur et des participants.

Compte tenu qu'une nouvelle directive européenne Tourisme transposée vient d'être publiée d'une part et que le Code du tourisme autorise les manifestations sportives à être en dehors des séjours d'autre part, le Comité directeur réétudiera ce sujet au comité de septembre. Dans tous les cas il paraît important de revoir les contrats d'assurances pour les manifestations sportives qui reçoivent des participants non licenciés à la FFCT.

VOTE	Oui : 19
------	----------

5 INVITATION DE JEUNES PRÉSIDENTS DE CLUBS (16 DIRIGEANTS) AU CONGRÈS ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE 2018

Pour dynamiser l'AG fédérale et valoriser les bénévoles des structures, nous proposons d'en inviter quelques-uns à chaque Assemblée générale sur des critères différents et définis :

Pour 2018

La revue *Cyclotourisme* de mars 2018 fait état des tranches d'âge des présidents de clubs : 16 présidents ont moins de 30 ans.

Afin de motiver ces futurs dirigeants de la Fédération et de mieux les intégrer dans le fonctionnement fédéral, il est proposé de les inviter exceptionnellement à l'AG de décembre 2018 à Boulazac (24).

L'incidence financière serait de l'ordre de 3 000 euros .

Par ailleurs, pour encore mieux les intégrer, il est proposé de leur réserver le samedi midi des tables lors du déjeuner avec au minimum un élu par table afin d'échanger sur leur vision de la Fédération française de cyclotourisme. D'autres actions sont à mettre en place pour mieux les mettre en valeur.

VOTE	Oui : 19
------	----------

Pour 2019

Nous serons à la veille de l'organisation de Toutes à Vélo à Toulouse.

Nous pourrions inviter une présidente de club (d'un premier mandat) par CoReg. Les présidents des CoReg, en accord avec les présidents de CoDep, pourraient solliciter une présidente de leur choix (soit 12 présidentes).

Pour 2020

Nous serons en fin de mandat et à cette occasion nous pouvons mettre en lumière les 12 clubs les plus méritants en termes d'actions et de développement du nombre de licenciés.

Ils pourraient présenter de manière concrète les meilleures actions innovantes qu'ils ont mis en œuvre pour développer le cyclotourisme.

Le Comité directeur se prononce favorablement sur le principe pour les invitations aux AG de 2019 et 2020.

VOTE	Oui : 19
------	----------

6 DIVERS DOSSIERS FINANCIERS (POINT D'INFORMATION)

De nombreux bilans financiers sont présentés :

5. Présentations des bilans financiers 2017 des CoDep
6. Présentation des bilans financiers 2017 des CoReg
 - » pour l'ensemble des CoReg et des CoDep, ce sont environ 3.3 millions d'euros de trésorerie au total qui sont accumulés (presque 50% du budget de la Fédération)
 - » les subventions CNDS vont de 175 euros à 19 500 euros (29 structures ne font pas de demande !)
 - » on dénombre 4 salariés pour 13 Régions et 95 départements.
7. Présentation des ristournes versées aux CoDep sur l'exercice 2017
8. Présentation des ristournes versées aux CoReg sur l'exercice 2017
9. Présentation des aides sur actions versées aux CoDep et aux CoReg
10. Présentation des aides versées aux écoles cyclos
11. Présentation des PLJ versées pour les jeunes, aux clubs
12. Présentation des budgets des AG fédérales
13. Présentation du budget communication suite au changement de l'identité visuelle
14. Information des caractéristiques du nouvel emprunt pour financer les travaux du gîte.

Un gros travail de compilation a été fait et la comptable du siège, Stéphanie CALLUAUD, est remerciée pour cette synthèse.

7 POLITIQUE TARIFAIRE À L'ÉGARD DES JEUNES, DES FAMILLES

Pour répondre à la demande des familles, une « carte Famille » est proposée dans laquelle le prix de la licence serait gratuite à compter du deuxième enfant (chaque membre paye l'assurance).

Après débat, compte tenu du nombre de situations particulières (familles monoparentales, enfants d'âge différents, en école de vélo / PAJ ou pas, etc.), le comité décide de reporter ce sujet au Comité directeur de septembre 2018.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

8 VENTE DE LA REVUE CYCLOTOURISME SOUS FORME NUMÉRIQUE

Suite à la réunion de la commission de rédaction du 5 avril 2018, il est proposé la vente de la revue au format numérique. L'évolution de la société vers le numérique est devenue un passage obligatoire et si l'on veut rester dans la course à l'information, nous devons faire évoluer le support de la revue.

Les abonnés papier recevront également s'ils le souhaitent l'abonnement numérique de la revue *Cyclotourisme*. Nous devons envisager le prix de vente de cette solution au numéro afin d'être attractif pour les futurs abonnés. À chaque achat numérique il sera joint un document d'abonnement au numérique ainsi qu'un à la revue *Cyclotourisme*. Le Comité directeur suggère d'étudier la solution consistant à mettre la revue dans un package avec la licence, dans le cadre d'une offre de service numérique globale de la Fédération.

Le Comité directeur approuve le principe de la vente au numéro (ou en abonnement) de la revue numérique; les commissions Revue et Numérique feront une proposition au Comité directeur sur la viabilité économique de cette solution, dans le contexte d'une revue papier maintenue, pour le prochain comité de septembre.

VOTE	Oui : 18	Abstention : 1 (Martine CANO)
-------------	-----------------	--------------------------------------

9 REVUE PAPIER : VENTE AU NUMÉRO

Au Comité directeur de janvier, la vente en ligne de l'abonnement à la revue et le principe d'une offre découverte ont été votés.

Suite à la réunion de la commission Revue du 3 mars 2018, il est proposé la vente de celle-ci au numéro ce qui peut générer certains avantages pouvant amener le licencié et le non licencié vers un abonnement. Il y aura un lien très fort entre *Cyclotourisme-mag* et la revue avec des renvois vers les articles de la revue. Le sommaire de la revue sera rendu attractif avec la présentation du début des articles. L'évolution de la société fait que nous avons en face de nous de plus en plus de consommateurs, et les pratiquants licenciés ou non n'échappent pas à la règle, ils veulent « essayer » et voir quel intérêt ils ont à prendre un abonnement. Ce n'est pas toujours une question de prix. Chacun d'entre nous a sûrement acheté au numéro un magazine avant de souscrire un abonnement pour celui-ci ! Vendre au numéro est un moyen de laisser le libre choix de découvrir la revue par une entrée « article » qui est bien souvent le déclencheur de l'achat à long terme... l'abonnement, tout ceci étant en phase avec l'Observatoire du tourisme à vélo présenté par la société Altimax qui préconise l'ouverture vers les pratiquants non licenciés. Le Comité directeur approuve la vente au numéro de la revue via la boutique, avec un décalage de 2 ou 3 mois dans le temps.

VOTE (ACCEPTÉ)	Oui : 14 Elisabeth PICAUT, Sylvie FORZANI, Denis VITIEL, Jean-Jacques PECH, Jean-Philippe BATTU, Christian PROPONET, Yves BIGEL, Carmen BURGOS, Yves YAU, Claude ROBILLARD, Béatrice BARRIÈRE, Alain RAT, Marie Françoise DESBROUSSES, Ghislaine CHARTON
	Non : 3 Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Jacques VAGNER
	Abstention : 2 Jean-Marie BROUSSE, Jacky BROUSSEAU

10 CRÉATION DE LA BOUTIQUE EN LIGNE

La création de la boutique en ligne est la suite du plan de communication : deux prestataires (Artisans Numériques et E-dialog) sur les quatre qui ont fourni une proposition (Exalto et Périscope en plus) ont été rencontrés. L'analyse des propositions, suite à l'appel d'offres, conduit la commission Communication numérique à proposer la société E-dialog.

E-dialog dispose de sa propre plateforme développée depuis 10 ans, 40 clients actifs l'utilisent actuellement.

Par ce choix, E-dialog propose des prix agressifs bien en dessous du marché du E-commerce.

Sur le plan technique, la proposition de E-dialog répond à l'ensemble des critères demandés :

- sécurité des données ;
- vente de produits physiques et virtuels (ex. : séjours) ;
- site Internet responsive, le format s'adapte à tous les médias : téléphone, tablette, bureautique ;
- thème personnalisable qui reprendrait la charte graphique fédérale ;
- administration centralisée et simple pour les administrateurs boutique. La boutique est administrable à distance en direct lors des événements par exemple ;
- déploiement rapide d'environ un mois et si les API de synchronisation avec nos autres prestataires sont prêtes et validées ;
- intégration des espaces publicitaires.

Sur le plan des évolutions, le produit d'E-dialog est très ouvert.

Cette boutique pourrait regrouper tous les produits que la Fédération vend : séjours, Cyclomontagnardes, ligne de vêtements, matériel, les deux Tours cyclotouristes, la revue, etc. Au fur et à mesure des évolutions, d'autres produits pourraient être ajoutés, comme, par exemple, un réseau social fédéral.

Avec cette société, la Fédération ne sera pas propriétaire du logiciel. Le délai de réalisation est d'environ trois mois (la boutique en ligne sera opérationnelle dans le courant du second semestre).

Le coût de réalisation sera de l'ordre de 6 500 euros HT avec une redevance de 1% du chiffre d'affaires sur les ventes.

Le Comité directeur approuve la création de la boutique en ligne avec la société E-dialog.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

11 CYCLOTOURISME-MAG : SITE INTERNET ET PIGISTE (POINT D'INFORMATION)

Compte tenu de l'ancienneté du site Internet *Cyclotourisme-mag* et des changements proposés précédemment, nous avons choisi de changer la page d'accueil : visuel d'accueil, changement de nom (confusion avec la revue *Cyclotourisme*), changement des rubriques, et mise en place des préconisations de la société ESKIMOZ concernant le référencement.

Changement également de certains termes qui n'ont pas d'écho en dehors de la Fédération.

Des contacts ont été pris par mail et téléphone pour estimer cette solution, à savoir, la collaboration avec un prestataire externe au lieu d'un pigiste.

En cas de besoin, cela pourra conduire à une collaboration nouvelle avec la Fédération.

12 LES CONCENTRATIONS HISTORIQUES

La Fédération offre aux organisateurs de manifestations à label une plaquette/un plateau souvenir.

Pour certaines de ces manifestations, dites « du souvenir », ce sont quasiment toujours les mêmes organisateurs qui reçoivent la même plaquette.

Sont concernées :

- » Candes-Saint-Martin – CoDep 37
- » Mas de la Barque – CoDep 30

- » Pavezin – CoDep 42
- » Rethondes (club de Compiègne) – CoDep 60 (cette année 100 ans de l’armistice)

Au lieu de ce souvenir répétitif, les organisateurs préféreraient une participation à la collation qu’ils offrent aux participants (parfois frais de barnum).

Cette participation se ferait sur présentation de facture et ne pourrait excéder 300 euros.

Le Comité directeur accepte de valoriser les Concentrations du souvenir à hauteur de 300 euros maximum, au lieu de leur remettre chaque année une plaquette grande manifestation.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

13 PROJET DE LA STÈLE PATRICK PLAINE (SOUSCRIPTION)

Les lieux du décès tragique de Patrick PLAINE sont symbolisés par une simple roue de vélo, un texte et quelques fleurs. La proposition de la Confrérie des brevets de France est de faire une stèle en pierre style borne kilométrique de route rappelant les éléments essentiels de ce drame (nom, prénom, date, âge, le kilométrage parcouru).

Poser une stèle en bordure de route nécessite quelques autorisations (famille, mairie, propriétaire) et une installation un peu en retrait de la route pour raison sécuritaire.

L’idée est d’inaugurer cette stèle au cours de la Semaine fédérale de Cognac 2019. Un parcours est programmé en ce sens et peut être un point d’accueil dans le village de Montendre (17).

Une souscription sera lancée. Si le financement participatif est inférieur à 3 000 euros, l’opération sera arrêtée. Le Comité directeur est d’accord pour poursuivre cette opération « stèle Patrick Plaine » avec le lancement d’une souscription. Le coût total est évalué à environ 6 000 euros. Cette somme sera diminuée du montant de la souscription qui sera établie pendant un an.

VOTE (ACCEPTÉ)	Oui : 5 Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Yves YAU, Claude ROBILLARD, Jacky BROUSSEAU
	Non : 11 Jean Philippe BATTU, Jean-Jacques PECH, Yves BIGEL, Ghislaine CHARTON, Carmen BURGOS, Jacques VAGNER, Jean-Marie BROUSSE, Sylvie FORZANI, Alain RAT, Marie-Françoise DESBROUSSES, Elisabeth PICAUT
	Abstention : 3 Béatrice BARRIÈRE, Christian PROPONET, Denis VITIEL

Le Comité directeur accepte de relayer l’appel à souscription, qui sera organisé par le dernier club de Patrick PLAINE, dans la revue et dans *Cyclotourisme-mag*.

VOTE	Oui : 17	Non : 2 Jacques VAGNER Jean-Philippe BATTU
-------------	-----------------	---

Il est rappelé qu’il existe un partenariat entre une plateforme de souscription en ligne (Fosburit) et la Fédération.

14 RÉUNION SPÉCIFIQUE « COMMUNICATION » SOUS FORME D’INTER-ZONE-S

Des réunions de communication inter-zones sont planifiées à l’automne pour expliquer la politique fédérale et les résultats de l’Observatoire du tourisme à vélo avec le changement d’identité visuelle et les outils qui l’accompagnent. Les présidents de CoDep et de CoReg pourront être accompagnés de trois personnes (issues des Comités directeurs ou des présidents de clubs).

Les éducateurs (à priori instructeurs) volontaires sont également invités.

Deux personnes du siège accompagneront les élus à chaque réunion inter-zones.

Un plan sera présenté au Comité directeur d’octobre pour une éventuelle démultiplication en 2019.

DATES ET LIEUX PRÉVUS	ÉLUS PRÉVUS <i>(sous réserve de modification)</i>
29 Septembre à Dijon (21)	Dominique LAMOULLER (pilote), Martine CANO, Jean-Marie BROUSSE, Denis VITIEL
13 Octobre à Valence (26)	Jean-Marie BROUSSE (pilote), Jean Jacques PECH, Jacky BROSSEAU
27 Octobre à Toulouse (31)	Béatrice BARRIÈRE (pilote), Elisabeth PICAUT, Ghislaine CHARTON, Carmen BURGOS, Jacques VAGNER
3 Novembre à Rennes (35)	Alain RAT (pilote), Sylvie FORZANI, Marie Françoise DESBROUSSES
17 Novembre à Reims (51)	Dominique LAMOULLER (pilote), Jacques VAGNER, Martine CANO

VOTE	Oui : 18	Abstention : 1 (Denis VITIEL)
-------------	-----------------	--------------------------------------

15 NOUVELLE PROPOSITION D'AIDES SUR ACTIONS EN 2019

En janvier 2017 un tableau détaillant le bilan des clubs des CoDep et des CoReg a été présenté au Comité directeur sans obtenir l'accord de celui-ci pour sa mise en place. Ce tableau comptabilisait des points en fonctions des actions et permettait ainsi de rétrocéder une part financière aux structures en fonction du nombre de points obtenus.

Deux réunions (une en Nouvelle-Aquitaine et l'autre en Auvergne-Rhône-Alpes) ont été organisées pour présenter ce projet aux structures : CoReg, CoDep et clubs.

Il faut noter que les clubs seront intéressés par une valorisation de leur participation ce qui serait une forme de reconnaissance, les CoDep souhaitant plus de moyens en fonction des actions qu'on leur demande de mettre en place. Ce nouveau tableau avec des points attribués ainsi qu'un budget prévisionnel pour ces actions est proposé au Comité directeur. Il demande quelques ajustements et sera voté définitivement au comité de septembre.

Les CoDep conserveront leur part fixe de 10% du montant des cotisations encaissées dans leur département. Les CoReg verront leur part fixe augmentée de 1% ce qui représentera 11% du montant des cotisations encaissées dans leur région.

La part club ne leur sera plus versée directement mais ajoutée au pot commun des aides sur actions. Une lettre explicative sera faite prochainement en direction des structures (Martine CANO et Elisabeth PICAUT). Le site Extranet (e-licences) de gestion des licences sera modifié au 01/01/2019 pour que toutes les structures aient la visibilité de leurs activités.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

Pour couvrir le coût de cette mesure, une provision supplémentaire de 40 000 euros par rapport au budget prévisionnel de 880 000 euros est proposée, ce qui portera la provision globale et potentielle de la dotation aux structures CoReg, CoDep et clubs à 920 000 euros.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

16 MODIFICATION DES DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE

Actuellement notre exercice comptable démarre le 1^{er} juillet de l'année N et se termine le 30 juin de l'année N + 1. Nos licences sont enregistrées à partir du 1^{er} janvier de l'année N jusqu'au 30 novembre de l'année N. Nos licences promotionnelles fin de saison, sont proposées lors de la rentrée scolaire à partir du 1^{er} septembre de l'année N jusqu'au 31 décembre de l'année N + 1, soit 16 mois.

Les dates de notre exercice comptable pourraient s'étaler du 1^{er} septembre N au 30 août N+1. Et nous pourrions proposer à la vente nos licences du 1^{er} septembre N au 30 août N+1. L'Assemblée générale de la Fédération devrait alors se tenir le premier week-end de février.

La comptabilité serait bien plus lisible pour tout le monde et surtout bien plus logique.

Voici plusieurs années que les censeurs aux comptes formulent ce conseil.

Compte tenu des inconvénients générés par ce changement d'exercice (difficulté du siège pour clore dans les délais les comptes pour une AG en décembre, le siège étant fermé au mois d'août et les activités nationales externes sont intenses en cette période de juillet/août, la date de la tenue des AG de fédérations est désormais imposée par les statuts fédéraux et le CNOSF, cette modification nécessiterait de modifier les statuts, d'où une forte incidence sur les dates des AG de nos structures), le Comité directeur propose de ne pas changer la date actuelle de l'exercice comptable.

VOTE (ACCEPTÉ)	Oui : 6 Jacques VAGNER, Denis VITIEL, Jacky BROSSEAU, Dominique LAMOULLER, Martine CANO, Jean-Jacques PECH
	Non : 0
	Abstention : 13 Jean-Marie BROUSSE, Jean-Philippe BATTU, Yves BIGEL, Carmen BURGOS, Béatrice BARRIÈRE, Christian PROPONET, Ghislaine CHARTON, Alain RAT, Marie-Françoise DESBROUSSES, Sylvie FORZANI, Elisabeth PICAUT, Yves YAU, Claude ROBILLARD

17 BREVETS FÉDÉRAUX : VALIDATION DES NOUVEAUX DÉLAIS

Lors du CDF des 12 et 13 janvier 2018, il a été acté de prendre en compte les nouveaux délais et temps proposés dans le règlement des brevets fédéraux.

Le Comité directeur approuve le nouveau règlement tel que joint en **annexe 1**.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

Nota :

* le règlement devra comporter la date de mise à jour pour être en conformité avec les règles de gestion documentaire.

* le règlement sera mis en ligne dans l'espace fédéral.

18 BREVETS FÉDÉRAUX : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Deux propositions de modification du précédent règlement sont proposées :

- Les brevets fédéraux doivent pouvoir être organisés d'un point à un autre, sans forcément être en boucle. (Actuellement sur 56 organisations, toutes sont en boucle)
- Les brevets fédéraux peuvent se dérouler pour partie sur des chemins non goudronnés, l'objectif étant d'avoir le leadership sur le « Gravel » (pratique du vélo qui mixe des passages sur route ainsi que sur des sentiers, des pistes et des chemins) tout en restant dans des conditions cyclables, mais en se conformant aux dispositions Natura 2000 ou autres règles liées au respect de l'environnement.

Le Comité directeur propose que la validation de ces deux ajouts se fasse par mail.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

19 COMMISSION BREVETS FÉDÉRAUX : AJOUT D'UN MEMBRE

Suite à la démission de Nathalie DAUBECH, la candidature de Jean-Luc TREBERNE est proposée.

La composition de la commission Brevets sportifs devient : Jean-Philippe BATTU, Patricia BERTHELIER, Rodolphe LECLERC et Jean-Luc TREBERNE.

VOTE	Oui : 19
-------------	-----------------

20 TARIF DES LICENCES 2019

Suite à débat sur le tarif des licences pour la saison 2019, le Comité directeur propose de ne pas augmenter le prix de la licence 2019.

Le sujet sera reconsidéré pour la saison 2020.

VOTE	Oui : 18	Abstention : 1 (Martine CANO)
------	----------	-------------------------------

21 ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE CENTRE CYCLOTOURISTE DES 4 VENTS

Le Centre cyclotouriste des 4 Vents est équipé d'un défibrillateur des années 2000, donc d'une ancienne technologie et de plus, les consommables sont périmés.

En parallèle, la législation a évolué : nous sommes classés comme « établissement sportif » et à ce titre nous avons l'obligation de mettre en place un DAE (défibrillateur automatisé externe), ce que n'est pas notre ancien défibrillateur. La société Schiller propose le défibrillateur FRED PA-1, très simple d'utilisation pour le grand public qui n'a qu'à se laisser guider grâce aux instructions vocales (principe du DAE). Il propose aussi un mode de fonctionnement DSA (semi-automatique qui permet à des gens formés de gagner du temps lors de la mise en œuvre).

Principales caractéristiques :

- système d'alarme sous forme de diode pour informer de l'arrivée à péremption des électrodes ;
- batterie d'une durée de vie de 6 ans (hors chocs) contre 4 à 5 ans sur les autres matériels ;
- jeux d'électrodes d'une durée de vie de 3 ans ;
- garantie de 10 ans ;
- armoire extérieure fournie.

Schiller propose un contrat de maintenance peu onéreux à moins de 100 euros par an (qui nous assure la maintenance désormais triennale et non plus annuelle, l'intervention sous 48h pour remise en état après utilisation).

Le Comité directeur valide l'achat d'un défibrillateur pour le Centre cyclotouriste des 4 Vents à hauteur de ~ 1 850 euros TTC, y compris le contrat de maintenance.

22 LABELS TERRITOIRE VÉLO – SÉMINAIRE AVEC LES COLLECTIVITÉS : BUDGET PRÉVISIONNEL

Le Label Base VTT existe depuis longtemps et la Fédération recense 78 bases homologuées et certaines sont en cours de validation.

Le Label Villes-Vélotouristiques a évolué vers le label **Territoire Vélo (TV)** qui existe depuis 5 ans et nous avons 40 TV.

Pour éviter le désengagement naissant des collectivités qui disposent actuellement du Label ou en phase de renouvellement, l'idée de mettre en place un séminaire qui regrouperait les responsables et/ou techniciens de ces collectivités pour relancer une réelle dynamique qui sera ensuite tenue par nos référents a été validée au CDF de mars 2018.

Le Comité directeur valide le coût maximum de ce séminaire regroupant les acteurs des collectivités ayant un label VTT, TV et GIT, pour un montant de l'ordre de 50 000 euros sur la base d'une fourchette haute de 200 participants. Il aura lieu à Belfort les 26 et 27 septembre 2018 à Belfort (90).

VOTE	Oui : 19
------	----------

ANNEXE 1

RÈGLEMENT DES BREVETS FÉDÉRAUX

PARTICIPEZ AUX BREVETS

➤ BREVETS FÉDÉRAUX

100 - 150 - 250 - 350 - 500 - 1 000 - 2 500 km

Avec des critères de distance et de gestion des délais, les Brevets fédéraux de cyclotourisme permettent de s'évaluer de manière progressive sur des distances croissantes conséquentes. Ces brevets sont accessibles aux pratiquants réguliers, sur n'importe quel type de vélo, y compris les vélos couchés.

DISTANCES	MOYENNE	DÉLAIS	NEUTRALISATION
100 km	13 km/h	8h	Aucune
150 km	13 km/h	12h	Aucune
250 km	13 km/h	20h	Aucune
350 km	13 km/h	27h	Libre
500 km	13 km/h	39h	Libre
1 000 km	10 km/h	100h	Libre
2 500 km	10 km/h	250h	Libre

Le club organisateur peut moduler les délais de 5% en plus, en fonction du relief et des conditions atmosphériques ou du dépassement de la distance, avec une neutralisation nocturne laissée à l'appréciation du randonneur. Pour ces parcours de nuit, l'organisateur doit s'assurer au départ que les machines sont pourvues d'un éclairage fixe (avant et arrière) en bon état de fonctionnement. Il s'agit ici de se conformer au code de la route en vigueur. Il est recommandé au randonneur de se rapprocher de l'article R239 du code de la route en vigueur.

Les distances théoriques devront néanmoins être les plus précises possible pour éviter toutes réclamations, sans pour autant être inférieures au kilométrage de base ou être supérieures de plus de 3%, exceptés le 150 et le 250 km où le dépassement toléré peut atteindre 5%. Afin de rendre ce brevet touristique, il est souhaitable que les lieux de contrôles soient associés à des lieux de contrôles de brevets non kilométriques tels que les BCN/BPN ou maison des Parcs naturels.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Brevets fédéraux sont ouverts à tous. Les jeunes de moins de 18 ans peuvent participer, jusqu'au brevet de 250 km, sous condition d'être accompagnés, tout au long du brevet, du représentant légal, ou d'un cadre fédéral.

ORGANISATION

Tous les clubs affiliés à la Fédération française de cyclotourisme peuvent prétendre à l'organisation des Brevets fédéraux. Les brevets sont organisables en étoile. Ils peuvent aussi être organisés :

- » d'un point à un autre sans revenir au point de départ ;
- » sur des routes non goudronnées, mais cyclables, afin d'offrir une originalité gravel.

PARTICIPEZ AUX BREVETS

› BREVETS FÉDÉRAUX

HOMOLOGATION

Tous les brevets fédéraux (100 / 150 / 250 / 350 / 500 / 1 000 et 2 500 km) sont homologués par le délégué national. Pour obtenir l'homologation, ces brevets devront être inscrits au calendrier national « Où irons-nous ? ».

L'arrivée après expiration du délai, l'absence de justification de passage, le non-respect des dispositions ci-dessus et plus généralement de la réglementation fédérale entraînent ipso facto le refus d'homologation du brevet.

Les dispositions relatives à tous les brevets soumis à l'homologation de la Fédération sont applicables au présent brevet.

CONTRÔLE

Les contrôles seront apposés à l'aide d'un tampon humide portant le nom de la localité ou du lieu de contrôle exclusivement (les tampons club ne sont pas admis). Les lieux de ceux-ci seront judicieusement sélectionnés et positionnés afin qu'ils obligent les participants à réaliser la distance totale du brevet et que les participants puissent recueillir leur preuve de passage à toute heure de la journée. Dans le cas où cela se révélerait impossible, une carte postale signée du participant sera postée du point de contrôle. Il devra alors, en tout état de cause, préciser lors de l'envoi des cartes à l'homologation, le motif de l'impossibilité. Une photo prise avec l'ensemble des participants, sauf celui prenant la photo, peut également justifier le passage. Il est aussi possible pour l'organisateur de proposer un pointage par réponse à choix multiples à une question secrète. L'organisateur choisit la pertinence de sa question en proposant plusieurs réponses, une seule d'entre elles étant bonne et ayant valeur de contrôle.

ASSISTANCE

Les voitures suiveuses sont strictement interdites.

CARTE DE ROUTE

Seules les cartes de route acquises auprès de la Boutique fédérale seront homologuées.

INSIGNE-SOUVENIR

Les insignes-souvenirs de chaque brevet pourront être commandés au siège fédéral au moyen du bordereau délivré avec l'homologation par le délégué national.

CHALLENGE DE FRANCE



Tous les Brevets fédéraux inscrits au calendrier national "Où irons-nous ?" sont pris en compte pour le Challenge de France.

DÉLÉGUÉ

François Manent
Le Nid de Cigognes,
02 Lotissement la Fortune,
04270 - MEZEL
☎ 06 51 42 10 14
✉ brevets.federaux@ffvelo.fr

Mise à jour validée au CDF de mai 2018



Responsables : Martine CANO et Christian PROPONET - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission, membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux, présidents de clubs, Centre cyclotouriste des 4 Vents, représentants départementaux élus des membres individuels.

Président d'honneur : Jean-Michel AUTIER.